

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 mars 2026

Date de convocation :

3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 19 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Mr Sylvain LAMBERT, Maire

Etaient présents : M Lambert, M Gatineau, Mme Merelle, M Parizot, Mme Gout, Mme Basso, Mme Caillard, M Romé et M Prince.

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 13

Absents excusés et représentés : Mme Buisson représentée par M Gatineau, M Henry représenté par Mme Caillard, M Bou représenté par Mme Gout, Mme Maillebouis représentée par Mme Merelle.

Absent excusé : M De Sousa

Secrétaire de séance : M Gatineau

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 janvier 2026

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du CFU 2025

Informations :

Monsieur le Maire se retire de la séance et Monsieur Gatineau, 1^{er} adjoint au Maire, présente le CFU de l'année 2025 :

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	382 266.95€	1 190 125.24€	1 572 392.19€
Dépenses	199 415.33€	1 117 246.72€	1 316 662.05€
Résultats reportés	387 314.71€	412 746.70€	800 061.41€
Résultat cumulé	570 166.33€	485 625.22€	1 055 791.55€

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le Compte Financier Unique 2025
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Affectation des résultats pour BP 2026

Informations :

Monsieur le Maire informe que la capacité d'autofinancement réalisé sur l'année 2025 est d'environ 72 000 euros.

Il rappelle les résultats de l'exercice 2025 dont les résultats, se présentent comme suit :

- Fonctionnement
 - Dépenses : 1 117 246.72€
 - Recettes : 1 190 125.24€
 - Report 2024 : 412 746.70 €
- Résultat de fonctionnement : 485 625.22€

- Investissement
 - Dépenses : 199 415.33€
 - Recettes : 382 266.95€
 - Report 2024 : 387 314.71€
- Résultat d'investissement : 570 166.33€

Il propose aux membres du conseil municipal les affectations suivantes :

- A l'article 001 investissement recette : 570 166.33€
- A l'article 002 fonctionnement recette : 485 625.22€

Monsieur le Maire informe que la capacité d'autofinancement réalisé sur le mandat 2020/2026 est de 640 000 euros.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au budget pour 2025 :

- A l'article 001 investissement recette : 570 166.33€
- A l'article 002 fonctionnement recette : 485 625.22€

4. CEP 2026 – Demande d'aide financière auprès du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

Informations :

Monsieur le Maire informe que le coût de la convention passée avec l'ALEC 78 pour l'année 2026 est de 932.00 euros. Il ajoute que la commune peut prétendre à une aide financière du PNR pour le CEP (Conseil en énergie partagée) à hauteur de 50% dans la limite de 3500 euros annuel et propose au Conseil Municipal qu'une demande d'aide financière soit sollicitée auprès du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse pour l'année 2026, dans le cadre de la convention entre la commune de Rochefort-en-Yvelines et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC 78) relative au Conseil en Economie Partagée.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- S'engage à réaliser toute opération liée au Conseil en Economie Partagée sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale et à recourir à l'assistance technique du Parc et de l'ALEC 78.
- Sollicite du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR-HVC) une aide financière pour l'année 2026, pour l'opération 5.1-2 « Conseil en Energie Partagée mission d'accompagnement à la gestion du patrimoine public », à hauteur de 50 % du montant total dans la limite de 3 500€ annuels concernant l'adhésion de la commune de Rochefort-en-Yvelines à l'ALEC 78.
- Dit que cette aide financière représentera, pour l'année 2026 la somme de 466 euros.

5. VIDEOPROTECTION- Demande de subvention auprès de la Préfecture des Yvelines dans le cadre de la FIPD

Informations :

Monsieur le Maire rappelle que la demande de subvention dans le cadre de la FIPD a déjà été demandée l'année précédente mais que celle-ci n'a pas été acceptée.

Monsieur le Maire informe du projet :

- Caméra sortie de Rochefort-en-Yvelines, direction Bonnelles : créer un relais radio rue Guy le Rouge pour rapatrier le flux vidéo vers l'église ce qui permettra de consulter les images en mairie
- Caméra les Petits Chaillots : installer une antenne WIFI pour se connecter au réseau interne du pavillon à proximité, un routeur VPN permettra de sécuriser cette connexion mais également de pouvoir de connecter au réseau WIFI au pied du poteau. Mettre en place un nouvel enregistreur permettant d'enregistrer la caméra en local.
- Caméras du Bourgneuf : créer une liaison radio pour lier ces deux sites et installer un routeur VPN qui sera connecté au réseau WIFI du haras. Mettre en place un nouvel enregistreur permettant d'enregistrer la caméra en local.
- Caméra de la route de la Bête : Installer un routeur VPN/4G avec une antenne WIFI pour récupérer les images via le réseau d'un pavillon à proximité. Mettre en place un nouvel enregistreur permettant d'enregistrer la caméra en local.
- Caméra rue de la Porte d'Etampes : Installer un routeur VPN/4G avec une antenne WIFI pour récupérer les images via le réseau d'un pavillon à proximité. Mettre en place un nouvel enregistreur permettant d'enregistrer la caméra en local.
- Mairie/Eglise : Installation d'une antenne radio, d'un enregistreur, d'un onduleur et d'un routeur.

Monsieur le Maire indique que le montant du devis est de 14 967.00 euros HT, soit 17 651.30 € TTC. Il propose aux membres du conseil municipal de solliciter une subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la FIPD.

Décision :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès du ministère de l'Intérieur l'attribution d'une subvention à hauteur de 100% soit d'un montant prévisionnel de 14 967.00€, au titre des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) délégués à la préfecture des Yvelines,
- Autorise le Maire à signer les conventions financières à intervenir,
- Précise que la recette en résultant sera imputée à la section investissement du budget 2026

Questions :

Monsieur Romé demande de quelle manière sont rapatriées les images ? Monsieur le Maire répond que la mairie utilisera le réseau wifi d'un pavillon à proximité via un VPN. La connexion internet d'un riverain sera donc utilisé. Les images seront récupérées directement sur l'ordinateur dédié en mairie.

Monsieur Romé demande la raison pour laquelle la commune n'utilise pas une carte SIM. Monsieur Parizot répond que cette solution nécessitait un abonnement dont le coût n'était pas négligeable pour la commune.

Monsieur Prince demande comment la commune sera informée d'un éventuel changement de box du riverain ? Monsieur Parizot répond que ledit riverain fournira, à la commune, les nouveaux codes de connexion.

Monsieur Prince demande comment la mairie s'apercevra du changement de box, le cas échéant. Monsieur le Maire répond que cela sera visible sur l'ordinateur dédié.

Monsieur Romé demande si le wifi des riverains concernés est assez puissant pour récupérer les images. Monsieur le Maire répond que si besoin, la commune fournira le matériel nécessaire et que cela sera acté dans la convention.

6. Questions diverses

a. Urbanisme

✓ DIA :

Depuis le conseil municipal du 22 janvier 2026, nous avons reçu 2 DIA :

- C0737, 10B place des Halles.
- C0883, C0884, 1 rue de la Glacière.
- Il a été décidé de ne pas préempter.

✓ Déclaration préalable accordée :

- 078 522 25 C0027 – ENEDIS – D 988 / rue du Moulin – Pose d'un poste de distribution.

Monsieur le Maire précise que l'accord a été donné par la DDT et que cela concerne la première étape pour l'enfouissement des réseaux au Bourgneuf.

Monsieur le Maire ajoute que la route du Bourgneuf a subi de grosses dégradations dues à une fuite du réseau d'eau. Le SEASY a donc basculé les habitants du Bourgneuf sur le réseau de la Bâte. Cette action a eu pour conséquence, pour certains administrés, des problèmes de chauffe-eau. Le SEASY reconnaissant sa responsabilité, il faut donc demander aux administrés de contacter directement le SEASY.

Monsieur Gatineau informe que Monsieur Germain du SEASY lui indiqué que l'obligation d'installation d'un système de sécurité était spécifiée dans les contrats.

✓ Permis de construire accordé :

- 078 522 25 C0003 – HARAS DE LA CENSE – RD 988 – Construction neuve d'un manège.

Monsieur le Maire informe que le haras construit un nouveau manège dans le cadre de l'agrandissement du centre de formation.

Monsieur Parizot demande si Monsieur Haljaoui a procédé à la régularisation de ses démarches concernant le portail. Monsieur le maire répond qu'on est dans l'attente de sa déclaration.

Monsieur Prince demande si la commune a connaissance de la date de reconstruction du mur Chemin sous la Ville. Monsieur le Maire répond que le concerné s'est engagé oralement aux travaux pour la semaine prochaine. Une confirmation écrite lui a été demandée ; la commune relancera la personne concernée demain.

La séance est levée à 19h35.